



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/47

OBJET : TARIFS D'UTILISATION DU TERRAIN DE PADEL TENNIS

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à la présente assemblée que dans la continuité de sa politique sportive, la municipalité a souhaité poursuivre ses efforts en faveur d'une pratique sportive pour tous (jeunes, adultes et seniors), en développant des équipements permettant à chacun de trouver son activité dans un lieu convivial, de vie, de rencontres et d'échanges.

A cet effet, le complexe sportif Léo Lagrange a été équipé d'un terrain extérieur de padel tennis, sport de raquette dérivé du tennis se jouant à quatre sur un court plus petit, encadré de vitres et de grillages et divisé par un filet. En plein essor, le padel est un sport ludique, convivial et accessible à tous.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la municipalité souhaite réguler l'occupation de cet espace sportif par la mise en place d'un système de réservation tarifé,

après avis favorable de la commission « Animation de la vie associative, culturelle et sportive-communication-coordination de l'action municipale » et avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 23 Septembre 2024 et 2 Octobre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 26 voix,** décide :

- 1) De fixer d'utilisation du terrain de padel tennis comme suit dès la mise en place du système de réservation :

	Libercourtois	Extérieurs
<i>Semaine 8h/17h</i>	20 € / séance d'1h30	30 € / séance d'1h30
<i>Semaine dès 17h jusqu'à fermeture</i>	28 € / séance d'1h30	54 € / séance d'1h30
<i>Week-end et jours fériés</i>	28 € / séance d'1h30	54€ / séance d'1h30

- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance
Monsieur Sébastien HOGUET



Date de publication : 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **16.OCT.2024**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

